

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MRC DE LAC-SAINT-JEAN-EST, TENUE MARDI LE 10 JUIN 2025, À 19H30, À L'HÔTEL DE VILLE D'ALMA.

Présences :

Mario Desbiens, maire Municipalité de Ste-Monique-de-Honfleur	Yves Gilbert, conseiller d'Alma Ville d'Alma
Sylvie Beaumont, mairesse Ville d'Alma	Émile Hudon, maire Municipalité de Saint-Gédéon
Frédéric Tremblay, conseiller Ville d'Alma	Johanne Lavoie, mairesse Municipalité de Saint-Nazaire
Ginette Sirois, mairesse Ville de Desbiens	Michel Bergeron, maire Municipalité de Lamarche
Alain Fortin, conseiller Ville d'Alma	Patrick Bouchard, conseiller Municipalité de Saint-Ludger-de-Milot
André Fortin, maire Ville Métabetchouan-Lac-à-la-Croix	Marie-Josée Larouche, mairesse Municipalité de Labrecque
Louis Ouellet, maire et préfet Municipalité de L'Ascension de N.S.	Jean Tremblay, conseiller Municipalité de L'Ascension de N.S.
Audrée Villeneuve, conseillère Ville d'Alma	

Absences :

Marc Laliberté, maire Municipalité de Saint-Ludger-de-Milot	Laval Fortin, maire Municipalité de Saint-Henri-de-Taillon
François Claveau, maire Municipalité de Saint-Bruno	Michel Claveau, maire Municipalité d'Hébertville-Station
Louis Leclerc, conseiller Ville d'Alma	Marc Richard, maire Municipalité d'Hébertville

Formant quorum sous la présidence de monsieur Louis Ouellet, préfet et maire de la municipalité de L'Ascension de Notre-Seigneur.

Étaient également présents Cynthia Tardif, directrice générale et greffière-trésorière, Alain Coudé, greffier-trésorier adjoint, Nathalie Audet, directrice du Service d'aménagement, Caroline Dubé, directrice à la vitalité du milieu et des projets spéciaux et Gabriel Tremblay-Girard, conseiller cadre – Ressources humaines et sécurité civile.

Résolution 19183-06-2025

FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ (FRR) – ADOPTION DU RAPPORT D'ACTIVITÉS POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 MARS 2025

CONSIDÉRANT QUE lors de la présente séance ordinaire, le conseil de la MRC a accepté le projet d'entente de développement territorial du Fonds Régions et Ruralité, volets 2 et 3 pour la période du 1^{er} avril 2025 au 31 mars 2028 (référence : résolution no 19181-06-2025);

CONSIDÉRANT QUE pour bénéficier du premier versement du volet 2 représentant trente (30%) pour cent du montant de l'enveloppe budgétaire réservée à la MRC pour les trois (3) ans de l'entente, la MRC doit notamment adopter par résolution le rapport d'activités du Fonds Régions et Ruralité pour la période du 1^{er} janvier au 31 mars 2025, le déposer sur son site internet et le transmettre à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH);

CONSIDÉRANT QUE ce rapport est déposé dans la plate-forme du conseil sans-papier id.concerto;

CONSIDÉRANT QUE les membres de la MRC ont pris connaissance dudit rapport d'activités;

POUR CES MOTIFS : Il est proposé par monsieur André Fortin, appuyé de monsieur Frédéric Tremblay;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

D'adopter le document mentionné dans le préambule de la présente résolution ;


QUE ledit rapport d'activités de même que la présente résolution soient affichés sur le site internet de la MRC et transmis à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH).

ADOPTÉE

Louis Ouellet, préfet

Cynthia Tardif, directrice générale et greffière-trésorière

COPIE CERTIFIÉE CONFORME


Cynthia Tardif, directrice générale et greffière-trésorière Alma, le 11 juin 2025